



Assemblée générale

Distr. générale
15 décembre 2005
Français
Original: arabe

Soixantième session

Point 58 de l'ordre du jour

Formation et recherche

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Abdulmalik **Alshabibi** (Yémen)

1. À sa 1^{re} séance plénière, le 13 septembre 2005, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixantième session la question intitulée comme indiqué ci-après et de la renvoyer à la Deuxième Commission :

« Formation et recherche :

- a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
- b) École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie) ».

2. La Commission a examiné la question à ses 30^e, 32^e et 34^e à 36^e séances, les 15 et 23 novembre et 7, 9 et 13 décembre 2005. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/60/SR.30, 32 et 34 à 36). On pourra aussi se reporter au débat général tenu par la Commission de sa 2^e à sa 7^e séance, du 3 au 5 octobre 2005 (A/C.2/60/SR.2 à 7). Il sera rendu compte de la suite des débats consacrés à la question par la Commission dans des additifs au présent rapport portant les cotes suivantes :

<i>Question subsidiaire</i>	<i>Additif</i>
a)	1
b)	2

* Le rapport de la Commission sur cette question sera présenté en trois parties, sous les cotes A/60/494 et Add.1 et 2.



3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/60/304);

b) École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie)

Note du Secrétaire général sur le rapport du Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies sur les travaux, activités et réalisation de l'École (A/60/328).

3. À la 30^e séance, le 15 novembre, le Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le Directeur par intérim chargé de l'administration et de la gestion de l'École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie) ont fait des déclarations liminaires (voir A/C.2/60/SR.30).
